

BEAUMAIS (*Calvados*)

Manoir des Croix

Croisée

Premier quart du XVI^e siècle



A première vue, l'intérêt de cette belle croisée médiévale, qui ne conserve qu'une partie des châssis de ses compartiments supérieurs, pourrait paraître limité. Toutefois, hormis deux volets de planches installés en partie basse pour remplacer les anciens vantaux vitrés dont la serrurerie a été récupérée, ses caractéristiques d'origine n'ont guère été modifiées. Elles nous permettront donc, avec l'aide d'une photographie des années 1980 montrant ses panneaux à plis de serviette, d'en proposer une restitution d'une grande fiabilité. A l'heure où ces baies riches en informations disparaissent, il est important de les documenter précisément pour réunir la matière qui permettra, aujourd'hui ou demain, d'en avoir une vision plus précise. Nous détaillerons donc les caractéristiques des châssis conservés et des dispositions encore visibles dans la croisée pour en proposer ensuite sa restitution et sa datation.

1 / Les vestiges

La croisée, située au premier étage du logis et en façade orientale (fig. 1.1), conserve les deux châssis de ses compartiments du haut. Ils ont perdu leur vitrerie ancienne, la clenche de leur loquet et plus récemment leurs panneaux à plis de serviette dont nous possédons heureusement une photographie (fig. E.1). Dans les compartiments du bas, des volets modernes ont été installés après avoir récupéré les pentures à charnière d'origine (fig. 3.1). Cette adaptation a occasionné plusieurs modifications de l'emplacement des organes de serrurerie, mais les dispositions initiales de la croisée restent lisibles.

La menuiserie

Les vantaux vitrés

Ils sont composés d'un bâti de 43 mm d'épaisseur assemblé à tenons et mortaises non traversées. Selon les usages de cette époque, les tenons restent d'une longueur limitée (profondeur mortaise : 42 mm) et ne profitent pas de la pleine largeur des montants (de 69 à 76 mm) pour en garantir l'équerrage. Une feuillure à l'intérieur permet d'installer un volet arasé, tandis qu'une autre, à l'extérieur, était destinée à une vitrerie mise en plomb aujourd'hui disparue.

Les volets

Ils sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées (profondeur mortaise : 40 mm) dont la largeur est recoupée par un montant intermédiaire délimitant deux panneaux (fig. 2.3). Ceux-ci n'ont pas été conservés, mais une photo de 1980 en a conservé la mémoire (fig. E.1, ci-contre). A l'extérieur, ils étaient décorés d'une serviette plissée, tandis qu'à l'intérieur, ils étaient arasés. Cette dernière caractéristique peut être déduite des pentures à charnière qui ont été posées sans tenir compte de la hauteur des traverses. Les ferrures chevauchent donc plus ou moins les traverses et les panneaux. Nous en expliquerons plus loin les raisons. L'épaisseur des volets est réduite à environ 21 mm pour ne pas augmenter celle des vantaux vitrés qui les accueillent (plan n°4). Cette dimension a permis néanmoins de conserver



Fig. E.1. Volet supérieur gauche en 1980

Détail d'un cliché de Pascal Corbierre (Région Normandie / Inventaire général)

aux montants et aux traverses une section rectangulaire, au contraire des exemples étudiés aux logis de Vendanger au Guédeniau (étude n°49002) et de Fontaine-Bresson à Vernantes (fig. 49003) qui ont des bâtis de section trapézoïdale pour augmenter quelque peu l'épaisseur des volets au droit des panneaux. A l'extérieur, ils sont décorés d'une sorte de doucine dont le profil est traditionnel à la fin du Moyen Âge (fig. 3.5). L'épaisseur limitée des volets laissant peu de place à cette moulure (plan n°4), elle s'est rétractée par dessiccation du bois et est peu conservée. Son profil n'a donc pu être relevé précisément. Dans les angles supérieurs, elle était raccordée en arrondi au ciseau (fig. 3.7), alors qu'en partie inférieure, elle était arrêtée et amortie sur un petit glacis (fig. 3.2 et 3.5), lequel était continué sur la traverse basse.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation est assurée par des pentures à charnière dont l'extrémité est décorée de longs ajours rehaussés par un tissu (fig. 4.1). Il en reste peu de trace, mais la penture du haut du volet droit en conserve un témoin significatif qui laisse encore apparaître son ancienne couleur rouge (fig. 4.2). La longueur des pentures est régulière et occupe toute la largeur des volets. Sur le droit, sensiblement plus étroit, la penture inférieure déborde et vient chevaucher le vantail (plan n°1). Les platines n'ont par contre pas la même régularité.

Les gonds qui soutiennent ces pentures sont fichés dans un calage de bois préalablement disposé dans un forage d'environ 25 mm de diamètre (fig. 3.4). On notera qu'un trait tracé à la pointe sèche dans la feuillure de l'embrasure intérieure permettait au menuisier ou au serrurier de guider la pose des châssis vitrés (fig. 3.3 et 3.4). Ces deux caractéristiques, et la position curieuse des pentures à charnière sur les traverses, permettent de reconstituer leur mode de pose. Habituellement, dans les régions où la pierre est tendre et facile à entailler, les gonds sont scellés après réglage des vantaux dans les compartiments. Les pentures sont donc posées régulièrement sur les châssis pour déterminer l'emplacement des gonds dont la hauteur peut être réglée dans les entailles pratiquées dans l'embrasure. Ici, c'est le système inverse qui a été retenu. Le trait à la pointe sèche permettait de visualiser l'encombrement du châssis et de tracer la position de chaque gond avec une précision relative. Ensuite, un forage d'environ 25 mm était réalisé dans lequel était introduit un goujon ou un calage de bois. Le gond était fiché dans ce calage et déterminait la position de la penture correspondante, qui était alors fixée sur le vantail. La position de la penture était ainsi tributaire de la précision du perçage, du fichage du gond et de l'ajustage du vantail dans le compartiment en pierre, lequel ajustage pouvait occasionner une légère diminution de la hauteur de ses traverses. Il est donc légitime d'observer des pentures qui chevauchent plus ou moins les panneaux et les traverses des volets.

Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés ferment par des targettes encloisonnées d'un modèle inhabituel (fig. 4.4)¹. Dans ce type de ferrure, la platine est généralement plane et nécessite l'entaillage du montant pour assurer le coulissage du pêne. Ici, la platine, qui est une tôle d'environ 1,2 mm d'épaisseur, a été déformée sommairement pour la rehausser de l'épaisseur du pêne. Celui-ci ferme dans une gâche formée d'une simple entaille dans le meneau (fig. 4.3), selon une façon de faire inhabituelle et risquée, puisque la mince paroi de pierre ne pouvait résister à un usage répété. Alors que les pentures montrent un beau décor d'ajours, les targettes restent d'un modèle pour le moins élémentaire. La fermeture des volets demeure elle aussi d'une grande simplicité. Les loquets ont perdu leur clenche dont l'axe était fiché dans le bois (fig. 4.4). Sur le volet gauche, il est encore perceptible sur le montant. Sur le droit, on ne retrouve aucune trace de cet axe qui devait donc être sur le panneau disparu. En plus de ces systèmes, l'embrasure montre deux entailles pour introduire une barre de bois qui condamnait l'ensemble des vantaux plus fermement (fig. 2.3). On notera toutefois que ses extrémités étaient calées au plus près des vantaux, alors que le meneau dépasse d'environ 25 mm et que la serrurerie en applique gênait sa fermeture. La barre devait donc être largement entaillée pour pouvoir être mise en place. Au vu de l'irrégularité de l'emplacement de la serrurerie, on peut s'interroger sur la contemporanéité de cette barre et de celles des compartiments du bas avec les châssis d'origine.

La vitrerie

Nous donnons sur le plan n°1 les traces des clous et des vergettes qui maintenaient les vitreries mises en plomb. L'examen laisse apparaître quatre axes de vergettes qui indiquent que les vantaux ont reçu deux générations de vitrerie ou que celles d'origine ont été remaniées et reposées en les décalant quelque peu. Les nombreuses traces, dont quelques-unes sont incertaines, ne nous ont pas permis de proposer une restitution fiable des vitreries. Pour une époque aussi haute, on peut toutefois penser qu'elles étaient constituées de simples losanges².

2 / Restitution des châssis inférieurs

Les châssis du bas n'ont pas été conservés, mais les volets modernes réemploient quatre pentures à charnière, et de nombreuses indications nous permettent de les restituer avec une grande fiabilité. Les lignes tracées à la pointe sèche dans la feuillure des deux ébrasements nous indiquent que des vantaux similaires à ceux du haut garnissaient la partie basse³. La position des gonds actuels n'est pas compatible, mais ils ont été reposés pour les adapter à des volets moins épais (fig. 3.3). La modification ne posait guère de problèmes puisque ces gonds n'étaient pas scellés, mais fichés dans un calage de bois. Ils ont pu être ainsi récupérés plus facilement. Cette caractéristique permet de retrouver aisément leur ancien emplacement, soit quatre forages d'environ 25 mm situés plus près du croisillon et de l'appui, au droit des anciennes traverses des volets.

S'agissant de la fermeture des vantaux, nous disposons des modèles sur les châssis du haut, mais il reste une incertitude sur les gâches des targettes. Nous avons recherché les traces de gâches entaillées selon la méthode employée sur le meneau du haut (fig. 4.3), mais les nombreux stigmates qui ont altéré le meneau du bas ne permettent plus de les identifier (fig. 2.2). Il est à noter cependant que ce meneau montre deux forages d'environ 25 mm sensiblement en son milieu et comparables à ceux utilisés pour la pose des gonds. On serait

1 Nous avons toutefois observé cette façon de faire en 2011 à la maison de la Trinité à Berrie, datée vers 1540 (étude n°86001).

2 Notre restitution est basée sur des losanges d'environ 134 mm par 104 mm. Cette forme, qui ne peut être assurée, est donnée à titre indicatif et n'a aucune valeur documentaire. Elle a pour seul but de montrer la place des vitreries dans la croisée.

3 Les cotes entre le fond de feuillure et le trait sont les suivantes : compartiment gauche supérieur, 43 mm en haut à 50 mm en bas : comp. droit sup., 43 mm ; comp. gauche inf., 45 mm ; comp. droit inf., 45 mm.

évidemment tenté de leur attribuer une fonction dans la fermeture des vantaux du bas, peut-être la fixation d'une gâche métallique plus résistante que les petites entailles pratiquées dans le meneau du haut. Pourtant, le meneau dépassant de 25 mm, les vantaux auraient nécessité une entaille plus profonde et surprenante pour les arrêter. Notre restitution conserve donc le principe de deux petites gâches entailées dans le meneau du bas à l'instar de celles du haut, mais nous ne pouvons assurer ce point au vu des nombreuses entailles qui ont perturbé la lisibilité de l'ensemble⁴.

Si les systèmes de rotation et de fermeture ont laissé suffisamment de vestiges et de traces pour limiter les incertitudes de leur restitution aux seules gâches, la question de la forme des châssis laisse quant à elle plusieurs options qu'il nous faut détailler pour assurer là aussi une restitution fiable. Selon les types connus employés à cette époque, nous avons le choix entre trois formes de vantaux vitrés : un bâti simple vitré sur toute sa hauteur ; un bâti divisé par une traverse intermédiaire formant deux panneaux vitrés ; un bâti réduit en hauteur par un soubassement à panneaux. La troisième forme peut être éliminée d'emblée, si l'on admet que les quatre pentures à charnière de la partie basse ont bien été récupérées sur cette croisée et ne proviennent pas en partie d'une autre fenêtre du logis. En effet, ces ferrures ne sont pas adaptées à un châssis à soubassement à panneaux qui nécessite une penture à charnière, une paumelle et une charnière simple pour fonctionner⁵. Quant à la première forme, soit la plus simple, elle n'autorise pas des vantaux très élevés, au risque de les voir s'affaisser rapidement. Cette structure élémentaire, trop fragile, n'a quasi laissé aucune trace hormis sa figuration sur les manuscrits enluminés. On peut néanmoins estimer que les vitreries des vantaux de ce type ne dépassaient qu'exceptionnellement les deux pieds à deux pieds et demi de haut⁶. A Beaumais, la restitution de vantaux constitués d'un simple bâti aboutirait à des vitreries d'une hauteur d'environ 1 000 mm, soit plus de trois pieds. Cette hauteur importante ne nous paraît pas devoir être retenue, surtout au vu de la faiblesse des bâtis employés ici dont les tenons n'auraient guère résisté à un usage soutenu. Il reste donc la deuxième forme, soit un bâti séparé par une traverse intermédiaire qui permet d'ajouter deux assemblages structurants et de réduire la vitrerie. Chaque panneau a alors une hauteur d'environ 464 mm pour une largeur de 488 mm.



Fig. E.2. Détail d'un jambage de la cheminée du 1^{er} étage (fig. 1.4), comparable aux bases de la croisée

3 / Datation

Les caractéristiques de ces châssis sont suffisamment marquées pour établir leur datation avec une relative précision. A la fin du XV^e siècle, les volets traditionnels à ais minces (planches) cèdent progressivement la place aux volets à bâti et panneaux. On observe particulièrement bien cette transition au logis de Vendanger au Guédeniau (étude n°49002) où les deux méthodes sont employées conjointement. Les volets de ce type nouveau employés à Beaumais sont arasés aux vantaux vitrés, c'est-à-dire qu'ils sont sur le même plan (plan n°4). Les vantaux n'appliquent pas encore la technique du recouvrement, dont les premiers exemples datent des années 1510. Ils ne sont pas encore ferrés sur un bâti dormant dont l'usage ne semble pas antérieur aux années 1520. Leur décor et leur serrurerie restent dans la tradition médiévale, comme les éléments architecturaux du logis (fig. 1.4 à 1.6 et E.2 ci-contre). Au vu de ces éléments, on peut penser que la croisée et ses châssis datent du premier quart du XVI^e siècle.

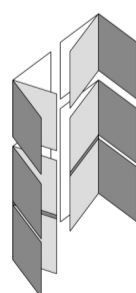
Remerciements : à M. Christian Lecornu, propriétaire du manoir, pour son accueil et sa disponibilité, et à Mme Roselyne Fouques, historienne, pour l'indication de ce témoin et sa collaboration.

Situation



Typologie présumée

Type 4.MM.T



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Châssis
- Planche n°3 : Châssis
- Planche n°4 : Serrurerie
- Plan n°1 : Châssis / élévation intérieure
- Plan n°2 : Châssis / élévations extérieure
- Plan n°3 : Châssis / vitreries
- Plan n°4 : Châssis / sections
- Plan n°5 : Châssis / serrurerie
- Plan n°6 : Châssis / serrurerie
- Plan n°7 : Croisée / élévation intérieure et sections
- Plan n°8 : Croisée / élévation intérieure restituée
- Plan n°9 : Croisée / élévation extérieure restituée

4 Nous avons néanmoins placé les targettes entre ces deux axes sur notre restitution (plan n°9). Nous avons également mis les loquets sans chercher à régulariser leur position, à l'instar de ce qui est visible sur les volets du haut.
 5 Voir par exemple le manoir de Valette à Bocé (étude n°49007) et le château de la Motte Glain à La Chapelle-Glain (étude n°44001) de la fin du XV^e siècle.
 6 Les vantaux intermédiaires des croisées de l'ailé Dunois du château de Châteaudun, construite dans les années 1460, sont de ce type et ont une vitrerie d'environ deux pieds et demi, mais leur structure est beaucoup plus forte qu'à Beaumais.